

*Direction du personnel
et des services*

Avenant n° 1 en date du 21 septembre 1999 à la convention passée entre le ministère de l'équipement, des transports et du logement et le centre scientifique et technique du bâtiment, portant prolongation de mise à disposition de Mme Domingues (Catherine), ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour mener des activités de recherche

NOR : *EQU9910269X*

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 ;

Vu la convention du 24 mars 1997,

Entre l'Etat représenté par le ministre de l'équipement, des transports et du logement d'une part,
et le centre scientifique et technique du bâtiment d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

L'article 7 de la convention du 24 mars 1997 est modifié dans les conditions suivantes : la présente convention est prorogée pour une durée de six mois à compter du 1^{er} janvier 2000.

Article 2

Le présent avenant fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

*Le directeur du centre
scientifique
et technique du bâtiment,*

Pour le ministre
et par
délégation :
T. Duclaux

*Le contrôleur
financier,
D. Briatte*